



Vérificatrice générale du Canada  
Auditor General of Canada

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil national de recherches du Canada  
et au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Conseil national de recherches du Canada (le Conseil) au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil national de recherches* et ses règlements et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

John Wiersema, FCA  
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada  
Le 13 juin 2008

## Conseil national de recherches du Canada

### Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 2008 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du Conseil national de recherches du Canada (CNRC). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux directives de fin d'exercice émises par le Bureau du contrôleur général, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

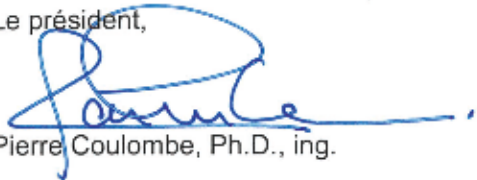
La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CNRC. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* et le *Rapport annuel* du CNRC concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le CNRC.

Le Comité de vérification, d'évaluation et de gestion du risque du CNRC, qui fut créé en juin 2005, doit s'assurer que les procédures d'examen nécessaires sont en place, d'obtenir les résultats des vérifications et des évaluations, surtout en ce qui concerne l'information de nature délicate ou les questions qui suscitent des préoccupations, et d'être informé des mesures correctives que la direction a prises ou prévoit prendre.

Les états financiers du CNRC ont fait l'objet d'une vérification par la vérificatrice générale du Canada, le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Le président,



Pierre Coulombe, Ph.D., ing.

Le chef de la direction financière,



Daniel Gosselin, FCA

Ottawa, Canada  
Le 13 juin 2008

**Conseil national de recherches du Canada**  
**État de la situation financière**  
**31 mars**

(en milliers de dollars)

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	204 764	207 971
Créances et avances (note 4)	27 364	26 880
Stocks destinés à la revente	2 328	2 873
Placements en actions (note 5)	645	646
Placements de fonds de dotation (note 6)	4 310	4 192
	<u>239 411</u>	<u>242 562</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	13 634	12 750
Stocks destinés à la consommation	2 445	2 111
Immobilisations (note 7)	595 722	601 363
	<u>611 801</u>	<u>616 224</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<u><b>851 212</b></u>	<u><b>858 786</b></u>
<b>PASSIFS ET AVOIR DU CANADA</b>		
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	127 777	130 853
Indemnités de vacances et congés compensatoires	40 150	39 791
Revenus reportés (note 9)	81 246	84 834
Avantages sociaux futurs (note 10)	61 124	58 788
Passifs environnementaux (note 11)	100	300
	<u>310 397</u>	<u>314 566</u>
<b>Avoir du Canada</b>	540 815	544 220
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DE L'AVOIR DU CANADA</b>	<u><b>851 212</b></u>	<u><b>858 786</b></u>

Passif éventuel (note 11) et obligations contractuelles (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par:

Le président,



Pierre Coulombe, Ph.D., ing.

Le chef de la direction financière,



Daniel Gosselin, FCA

**Conseil national de recherches du Canada**  
**État des résultats**  
**Exercice terminé le 31 mars**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Charges (note 13)</b>		
Recherche et développement	601 723	600 627
Soutien technologique et industriel	<u>251 265</u>	<u>246 028</u>
	<u>852 988</u>	<u>846 655</u>
<b>Revenus (note 14)</b>		
Recherche et développement	101 740	109 621
Soutien technologique et industriel	<u>52 790</u>	<u>60 536</u>
	<u>154 530</u>	<u>170 157</u>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<u><b>698 458</b></u>	<u><b>676 498</b></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Conseil national de recherches du Canada**  
**État de l'avoir du Canada**  
**Exercice terminé le 31 mars**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Avoir du Canada, début de l'exercice</b>	544 220	507 227
Coût de fonctionnement net	(698 458)	(676 498)
Encaisse nette fournie par le gouvernement (note 3)	673 127	655 005
Variation du montant à recevoir du Trésor	(3 207)	30 874
Services reçus gratuitement (note 15)	<u>25 133</u>	<u>27 612</u>
<b>Avoir du Canada, fin de l'exercice</b>	<u><u>540 815</u></u>	<u><u>544 220</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Conseil national de recherches du Canada**  
**État des flux de trésorerie**  
**Exercice terminé le 31 mars**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net	698 458	676 498
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	(66 555)	(64 210)
Gain sur cession de placements en actions	-	223
(Perte nette) gain net sur l'aliénation d'immobilisations	(597)	6 823
Services reçus gratuitement (note 15)	(25 133)	(27 612)
Autres	1 166	2 451
Variations dans l'état de la situation financière		
Augmentation des créances et avances	484	5 791
Diminution des stocks destinés à la revente	(545)	(716)
Augmentation des placements de fonds de dotation	118	115
Augmentation des charges payées d'avance	884	7 280
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la consommation	334	(105)
Diminution (augmentation) des passifs	4 169	(55 746)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>612 783</u>	<u>550 792</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations	60 939	120 172
Produit d'aliénation d'immobilisations	(594)	(15 327)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>60 345</u>	<u>104 845</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Produit de cession de placements en actions	(1)	(632)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	<u>(1)</u>	<u>(632)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada (note 3)	<u>(673 127)</u>	<u>(655 005)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Conseil national de recherches du Canada**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
Exercice terminé le 31 mars 2008

---

**1. Pouvoirs et objectifs**

Le Conseil national de recherches du Canada (le « CNRC ») a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* et est un établissement public conformément à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le CNRC a pour objectifs de créer et d'acquérir des connaissances scientifiques et techniques pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de développement économique, régional et social et d'en promouvoir l'application, ainsi que d'encourager l'utilisation de l'information scientifique et technique par le public et le gouvernement du Canada.

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le CNRC fait rapport en fonction des programmes d'activités suivants :

- recherche et développement;
- soutien technologique et industriel.

Ces programmes d'activités incluent également les priorités du CNRC consistant à favoriser le développement de grappes technologiques viables capables de créer de la richesse et du capital social, et à administrer le programme de manière à assurer la viabilité de l'organisation.

**2. Sommaire des principales conventions comptables**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux directives de fin d'exercice publiées par le Bureau du contrôleur général, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

Le CNRC est financé principalement par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au CNRC ne correspondent pas aux montants présentés dans les rapports financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CNRC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CNRC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CNRC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères (incluant les organismes) au sein du gouvernement fédéral.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le CNRC peut puiser au Trésor sans crédit supplémentaire.

d) Revenus / Revenus reportés

- Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Les revenus provenant des droits de licence, des projets conjoints de recherches et d'autres sources sont déposés au Trésor et le CNRC peut les utiliser.

- Les droits de licence perçus pour les périodes de licence d'exercices ultérieurs sont comptabilisés à titre de revenus reportés et amortis sur la période de licence.
- Les fonds reçus de tiers à des fins déterminées sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés et sont constatés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les apports liés aux immobilisations louées sont reportés et amortis aux résultats selon la même méthode que pour les immobilisations amortissables connexes.

#### e) Charges

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

#### f) Avantages sociaux futurs

##### i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CNRC au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CNRC découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le CNRC n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

##### ii) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans les contrats de travail ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation découlant des avantages sociaux gagnés par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

#### g) Créances

Les créances sont comptabilisées en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

#### h) Contributions remboursables avec condition

Les contributions remboursables avec condition sont des contributions remboursables, en tout ou en partie, lorsque les conditions établies dans l'entente se réalisent. Par conséquent, elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière uniquement lorsque les conditions établies dans l'entente sont satisfaites; elles sont alors comptabilisées comme créances et en réduction des charges au titre de paiements de transfert. Une provision estimative pour l'irrecouvrabilité est comptabilisée au besoin.

#### i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

#### j) Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux reflètent les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés. À partir des meilleures estimations de la direction, on comptabilise un passif et une charge lorsque la contamination se produit ou lorsque le CNRC est mis au courant de la contamination et est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. S'il n'est pas possible de déterminer la probabilité de l'obligation du CNRC d'assumer ces coûts ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, les coûts sont présentés à titre de passif éventuel dans les notes complémentaires aux états financiers.

#### k) Stocks

Les stocks destinés à la revente et à la consommation sont inscrits au moindre du coût (selon la méthode du coût moyen) ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est imputé aux charges de fonctionnement dans l'exercice où les articles sont vendus ou utilisés.

#### l) Placements en actions

Les placements en actions comprennent des actions dans des sociétés publiques et privées. Les placements en actions du CNRC sont généralement obtenus en raison de négociations de règlement de dettes ou en raison d'opérations non monétaires (le CNRC fournit de l'aide financière à des conditions supérieures à celles du marché aux sociétés par l'accès à la propriété intellectuelle, au matériel et à l'espace d'incubation dans les laboratoires). Si les estimés des transactions non-monétaires ne peuvent être déterminés, les placements en actions sont initialement enregistrés à une valeur nominale. Autrement, ils sont initialement enregistrés à la juste valeur qui est fondée sur les prix du marché. Si la juste valeur des placements en actions devient inférieure à la valeur comptable et que cette moins-value est jugée durable, la valeur des placements en actions est réduite à la juste valeur.

#### m) Placements de fonds de dotation

Les dotations sont des dons affectés assujettis à des restrictions externes stipulant que les ressources doivent être maintenues en permanence. Les revenus de placements des dotations ne peuvent servir qu'aux fins établies par les donateurs.

Les dotations sont comptabilisées à titre d'actif si l'on peut raisonnablement estimer le montant à recevoir et que la perception finale est raisonnablement garantie. Les revenus de dotation sont inscrits à titre de revenus reportés et comptabilisés comme revenus dans l'exercice où les charges afférentes sont engagées.

Les fonds reçus pour les dotations sont investis dans des obligations et comptabilisés au coût non amorti. La prime ou l'escompte déterminé au moment de l'acquisition est amorti jusqu'à l'échéance de l'obligation. La juste valeur des obligations est fondée sur le prix du marché.

#### n) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état des résultats selon les activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets liés à la vente de biens et services en devises sont inclus dans les revenus. Les gains et les pertes nets liés à l'achat de biens et services en devises sont inclus dans les charges.

## o) Immobilisations et amortissement

Toutes les immobilisations et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les apports en immobilisations sont enregistrés à la valeur marchande, et ce, à la date de l'apport. Le CNRC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art ou les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les biens acquis selon les contrats de location-acquisition sont au départ inscrits à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. Les immobilisations destinées à la vente sont enregistrées au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente. Aucun amortissement n'est enregistré pour cette catégorie de biens. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Terrains	Sans objet
Bâtiments et installations	25 ans
Travaux et infrastructure	25 ans
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Véhicules	5 ans
Aéronef	10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois en service, selon la catégorie d'immobilisations
Immobilisations louées	Selon la catégorie d'immobilisations

Lorsque le CNRC conclut à une valeur nominale des baux pour des terrains, l'opération est traitée comme une opération non monétaire et est enregistrée à la juste valeur. La juste valeur de l'opération est fondée sur le prix du marché. Si les estimations des opérations non monétaires ne peuvent être déterminées, le montant de l'opération est enregistré à la valeur nominale.

## p) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux directives de fin d'exercice publiées par le Bureau du contrôleur général, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif pour les indemnités de départ, la provision pour créances douteuses, la juste valeur des opérations non-monétaires liées aux immobilisations louées ainsi que la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

## q) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des passifs sont constatés à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques, au moment où ils sont engagés, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des immobilisations en question. Les obligations sont mesurées initialement à leur juste valeur, déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation, et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'immobilisation concernée. Au cours des exercices subséquents, le passif est rajusté pour tenir compte de l'augmentation du passif en

raison de la désactualisation et de toutes modifications du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti de la même façon que l'immobilisation connexe, et la charge de désactualisation est prise en compte dans les résultats d'exploitation.

### 3. Crédits parlementaires

Le CNRC reçoit la plus grande partie de son financement par des crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés à l'état des résultats et à l'état de la situation financière d'un exercice donné peuvent être financés par des crédits parlementaires des exercices précédents, courant ou ultérieurs. En conséquence, le CNRC affiche des résultats de fonctionnement nets différents pour l'exercice selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Le rapprochement des différences est présenté dans les tableaux qui suivent :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>698 458</b>	<b>676 498</b>
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net mais non sur les crédits :		
Revenus	154 530	170 157
Amortissement des immobilisations	(66 555)	(64 210)
Ententes financières avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	(46 617)	(56 974)
Services reçus gratuitement (note 15)	(25 133)	(27 612)
Charges des comptes à fins déterminées	(14 009)	(15 131)
Diminution (augmentation) des salaires courus	5 527	(5 527)
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	3 488	3 540
Diminution des paiements tenant lieu d'impôts fonciers à verser	2 623	371
Augmentation des avantages sociaux futurs	(2 336)	(3 519)
Coûts des biens vendus	(650)	(745)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	(597)	-
Radiations de stocks	(551)	(870)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(359)	(2 805)
Diminution (augmentation) des frais de litiges à payer	261	(1 012)
Diminution des passifs environnementaux	200	-
Recouvrement (charge) de mauvaises créances	95	(784)
Charges liées à Justice Canada	-	(541)
Autres	1 078	2 303
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net mais non sur les crédits	<b>10 995</b>	<b>(3 359)</b>
Rajustements pour les éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net mais en ayant une sur les crédits :		
Acquisitions d'immobilisations et ajouts aux actifs en construction	59 824	60 871
Achats de stocks	990	794
Augmentation des charges payées d'avance	884	7 280
Total des éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net mais en ayant une sur les crédits	<b>61 698</b>	<b>68 945</b>
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>771 151</b>	<b>742 084</b>

## b) Rapprochement des crédits parlementaires votés et des crédits de l'exercice en cours utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Crédits parlementaires votés :		
Crédit 55 – Dépenses de fonctionnement	445 422	460 203
Crédit 60 – Dépenses en capital	47 185	49 943
Crédit 65 – Subventions et contributions	152 124	145 858
Montants législatifs :		
Revenus selon l'article 5(1)(e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	162 748	133 706
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	57 684	54 647
Produit de l'aliénation de biens de surplus de la Couronne	656	335
Frais d'agences de recouvrement	48	51
Moins :		
Revenus disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(66 118)	(78 168)
Crédits périmés	(28 598)	(24 491)
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>771 151</b>	<b>742 084</b>

## c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Encaisse nette fournie par le gouvernement	673 127	655 005
Rajustements pour les éléments n'ayant pas d'incidence sur les crédits :		
Revenus	154 530	170 157
Dépenses	(50 074)	(31 978)
Augmentation des créances et avances	(484)	(5 791)
Augmentation des placements de fonds de dotation	(118)	(115)
Diminution des stocks	1 201	1 615
Augmentation des immobilisations	(1 115)	(59 301)
(Diminution) augmentation des passifs	(5 916)	12 492
Total des éléments n'ayant pas d'incidence sur les crédits	98 024	87 079
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>771 151</b>	<b>742 084</b>

## 4. Créances et avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Créances de tierces parties	20 869	19 612
Créances d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	5 898	5 846
Avances aux employés	51	48
	26 818	25 506
Moins : provision pour créances douteuses sur les créances externes	(1 147)	(2 180)
	25 671	23 326
Contributions remboursables	9 944	10 659
Moins : provision pour irrécouvrabilité	(8 251)	(7 105)
Contributions remboursables nettes	1 693	3 554
<b>Total</b>	<b>27 364</b>	<b>26 880</b>

## 5. Placements en actions

Les placements en actions comprennent des actions dans les sociétés publiques et privées. Ce n'est pas l'intention de la direction de détenir des placements en actions pour une longue période. Le CNRC envisagera de se dessaisir au moment opportun de placements en actions en tenant compte des intérêts et de la croissance prévue de l'entreprise ainsi que la fluidité du marché. De tous les placements de portefeuille où le CNRC détient une participation dans les capitaux propres, six étaient pour des règlements de dettes pour une valeur totale de 684 168 \$ (six évalués à 644 839 \$ en 2007) et dix-huit ont été obtenus par des opérations non monétaires (vingt en 2007), dont neuf (huit en 2007) sont inactifs ou ont déclaré faillite. Un estimé pour les opérations non monétaires ne peut être déterminé dû au fait que la valeur de l'aide financière est fortement spéculative.

La juste valeur des placements en actions au 31 mars 2008 était de 4 014 877 \$ (757 292 \$ en 2007).

## 6. Placements de fonds de dotation

Le compte a été créé en application de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de feu H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du revenu annuel net du fonds de dotation sert à financer annuellement le prix H.L. Holmes. Ce prix offre aux étudiants de niveau post-doctoral la possibilité d'étudier dans des écoles supérieures ou des instituts de recherches de réputation mondiale sous la direction de chercheurs de renom.

(en milliers de dollars)	2008	2007
Encaisse et placements affectés, début de l'exercice	4 192	4 077
Revenu net de la dotation	209	210
Prix donnés	(91)	(95)
Encaisse et placements affectés, fin de l'exercice	4 310	4 192

Le portefeuille avait un rendement effectif moyen de 4,71 % (5,02 % en 2007) et un terme à échéance moyen de 5,24 années au 31 mars 2008 (5,07 années au 31 mars 2007). La valeur marchande des placements de dotation au 31 mars 2008 était de 4 460 397 \$ (4 261 721 \$ en 2007).

## 7. Immobilisations

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette 2008	Valeur comptable nette 2007
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture		
Terrains	10 972	-	-	10 972	-	-	-	-	10 972	10 972
Bâtiments et installations	614 786	7 843	770	623 399	(317 118)	(23 564)	(2)	(340 684)	282 715	297 668
Travaux et infrastructure	20 185	85	-	20 270	(12 153)	(726)	-	(12 879)	7 391	8 032
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	472 547	25 291	(13 822)	484 016	(296 859)	(30 247)	15 546	(311 560)	172 456	175 688
Matériel informatique	68 765	4 301	(4 227)	68 839	(54 518)	(5 021)	4 531	(55 008)	13 831	14 247
Logiciels	17 322	783	(2)	18 103	(6 880)	(3 339)	24	(10 195)	7 908	10 442
Véhicules	2 786	417	(198)	3 005	(2 067)	(247)	186	(2 128)	877	719
Aéronef	10 763	483	-	11 246	(9 074)	(237)	-	(9 311)	1 935	1 689
Améliorations locatives	10 474	742	997	12 213	(1 676)	(450)	(13)	(2 139)	10 074	8 798
Actifs en construction	10 562	20 994	(3 815)	27 741	-	-	-	-	27 741	10 562
Immobilisations louées	68 100	-	-	68 100	(5 554)	(2 724)	-	(8 278)	59 822	62 546
<b>Total</b>	<b>1 307 262</b>	<b>60 939</b>	<b>(20 297)</b>	<b>1 347 904</b>	<b>(705 899)</b>	<b>(66 555)</b>	<b>20 272</b>	<b>(752 182)</b>	<b>595 722</b>	<b>601 363</b>

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 est de 66 554 738 \$ (64 209 615 \$ en 2007).

Au 31 mars 2008, le CNRC détenait huit baux pour des terrains (huit en 2007) pour un coût annuel nominal de un dollar avec des universités. Dans ces cas, le CNRC possède le bâtiment sur le terrain loué. La juste valeur du terrain pour ces opérations non monétaires ne peut pas être déterminée.

Le 21 mars 1996, le CNRC a conclu une opération non monétaire, soit un bail avec l'Université Western de l'Ontario pour la relocalisation de l'Institut des technologies de fabrication intégrée (ITFI) par lequel la propriété louée a été fournie au CNRC pendant vingt-cinq années à un coût nominal de un dollar. Le CNRC n'a aucun autre engagement envers l'Université Western de l'Ontario. La propriété a été comptabilisée comme immobilisation louée à sa juste valeur de 10 millions de dollars. L'amortissement annuel de 400 000 \$ pour l'immobilisation est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié à la propriété louée.

Le 23 mai 2006, le CNRC a pris possession de nouvelles installations et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Alberta. Le CNRC a conclu un bail avec l'Université concernant la localisation de l'Institut national de nanotechnologie du CNRC (INN), par lequel la propriété louée est fournie au CNRC à un coût nominal de un dollar par année. Le bail offre un terme de un an avec des options de renouvellement sur dix occasions séquentielles, chacun des neuf premiers renouvellements étant d'une période de cinq ans, et le dixième étant d'une période de quatre ans. Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation louée à sa juste valeur de 44,4 millions de dollars. L'amortissement annuel de 1 776 000 \$ pour l'immobilisation est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

Le 1er septembre 2006, le CNRC a pris possession de nouvelles installations et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Le CNRC a conclu un bail avec l'Université pour la localisation de l'Institut des sciences nutritionnelles et de la santé du CNRC (ISNS), par lequel la propriété louée est fournie au CNRC à un coût nominal de un dollar par année. Le bail offre un terme de dix-neuf mois avec des options de renouvellement pour sept périodes additionnelles de cinq ans, et une période additionnelle de trois ans et cinq mois (jusqu'au 31 août 2046). Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation louée à sa juste valeur de 13,7 millions de dollars. L'amortissement annuel de 548 000 \$ pour l'immobilisation est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

## 8. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Fournisseurs	99 504	102 188
Sommes à payer aux autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	14 935	14 017
Salaires et avantages sociaux à payer	11 423	13 773
Retenues de garantie	1 849	745
Taxes de vente à payer	66	130
<b>Total</b>	<b>127 777</b>	<b>130 853</b>

**9. Revenus reportés**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Revenus reportés – apports liés aux immobilisations louées</b>		
Solde, début de l'exercice	62 546	6 600
Apports reçus	-	58 100
Apports comptabilisés comme revenus	(2 724)	(2 154)
Solde, fin de l'exercice	59 822	62 546
<b>Revenus reportés – comptes à fins déterminées</b>		
Solde, début de l'exercice	13 093	12 596
Fonds reçus	16 877	17 679
Revenus comptabilisés	(15 466)	(17 182)
Solde, fin de l'exercice	14 504	13 093
<b>Revenus reportés – autres</b>		
Solde, début de l'exercice	9 195	23 598
Fonds reçus	6 724	9 129
Revenus comptabilisés	(8 999)	(23 532)
Solde, fin de l'exercice	6 920	9 195
<b>Total</b>	<b>81 246</b>	<b>84 834</b>

**10. Avantages sociaux futurs**

Les employés du CNRC ont droit à des avantages sociaux spécifiques en fin d'emploi ou à la retraite, tels que le prévoient les diverses conventions collectives ou conditions d'emploi.

## a) Prestations de retraite

Le CNRC et tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent jusqu'à un maximum de 35 ans à un taux de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

La charge de 42 051 439 \$ (40 275 048 \$ en 2007) représente approximativement 2,2 fois (2,3 fois en 2007) les cotisations des employés. Les employés et le CNRC versent des cotisations à l'égard du coût du Régime. Au 31 mars 2008, les cotisations sont comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Cotisations du CNRC	42 051	40 275
Cotisations des employés	19 250	17 825

La responsabilité du CNRC à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents et déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada, à titre de répondant du Régime.

## b) Indemnités de départ

Le CNRC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les indemnités seront payées à même les crédits futurs. Voici les indemnités de départ au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Obligation au titre des indemnités constituées, début de l'exercice	58 788	55 269
Charges pour l'exercice	7 603	7 180
Indemnités versées pendant l'exercice	(5 267)	(3 661)
Obligations au titre des indemnités constituées, fin de l'exercice	61 124	58 788

## 11. Passif éventuel

### a) Passifs environnementaux

Les éléments de passif sont comptabilisés afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le CNRC est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Le CNRC a identifié un site (un site en 2007) où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 100 000 \$ (300 000 \$ en 2007) a été constaté. Les efforts continus déployés par le CNRC pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels pour des sites nouvellement identifiés ou pour des modifications aux estimations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le CNRC pendant l'exercice où ils seront connus.

### b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du CNRC dans le cours normal de ses activités. Certains de ces passifs éventuels peuvent devenir des passifs réels selon que certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire, et une évaluation raisonnable de la perte peut être faite, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers du CNRC.

Au 31 mars 2008, le CNRC faisait état de treize réclamations non réglées (treize en 2007) dont deux (trois en 2007) étaient reliées à des frais susceptibles de devenir un passif et deux dont l'issue était indéterminable (deux en 2007). Les deux réclamations reliées à des frais susceptibles de devenir un passif (trois en 2007) peuvent être raisonnablement estimées. Une provision de 1 289 136 \$ (1 550 000 \$ en 2007) a été comptabilisée selon l'évaluation juridique du CNRC de ce passif éventuel.

### c) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le CNRC n'a pas comptabilisé d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans les états financiers. Les obligations juridiques du CNRC liées à la mise hors service d'immobilisations sont sujettes à plusieurs incertitudes et donc aucune juste valeur ne peut être raisonnablement déterminée. Des changements dans ces hypothèses et incertitudes pourraient avoir des répercussions importantes sur les actifs et les passifs du CNRC ainsi que sur les charges d'amortissement et de désactualisation liées à la mise hors service d'immobilisations.

Le CNRC encourt généralement les coûts associés à l'enlèvement et à l'élimination de l'amiante et d'autres substances désignées présentes dans les bâtiments du CNRC lors de rénovations importantes. À l'heure actuelle, la durée et la portée des travaux de rénovation, qui ont pour effet l'élimination des substances réglementées, ne peuvent être raisonnablement estimées. Par conséquent, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations liées à l'enlèvement de l'amiante et d'autres substances désignées dans les bâtiments du CNRC n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers.

## 12. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du CNRC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations importants échelonnés sur plusieurs années, en vertu desquels le CNRC sera tenu d'effectuer des paiements futurs lorsque les services auront été rendus et que les biens auront été reçus. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2010	2011	2012	2013 et au-delà	Total
Paiements de transfert	105 827	59 635	10 079	9 900	8 450	193 891
Contrats d'exploitation	35 075	9 493	14 579	-	-	59 147
Total	140 902	69 128	24 658	9 900	8 450	253 038

**13. Charges**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Salaires et avantages sociaux futurs	418 453	419 566
Subventions et contributions	142 497	142 963
Services publics, fournitures et approvisionnements	89 331	81 026
Amortissement	66 555	64 210
Services professionnels et spéciaux	58 018	60 111
Transport et communications	28 061	27 127
Réparations et entretien	18 293	18 180
Versements tenant lieu d'impôts fonciers	11 977	13 649
Mauvaises créances	6 390	3 658
Information	4 741	5 377
Locations	4 214	5 244
Prix	3 153	1 707
Coût des biens vendus	650	745
Perte nette sur aliénation d'immobilisations	597	-
Autres	58	3 092
<b>Total</b>	<b>852 988</b>	<b>846 655</b>

**14. Revenus**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Ventes de biens et services		
Services de nature non réglementaire et autres droits et frais	62 900	64 995
Vente de biens et de produits d'information	11 814	11 349
Droits et privilèges	9 471	6 663
Location et utilisation de biens	4 303	3 221
	<b>88 488</b>	<b>86 228</b>
Ententes financières avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	46 620	56 974
Revenus de projets conjoints et d'accords de partage des coûts	15 466	17 182
Avantages incitatifs relatifs à des baux	2 724	2 154
Dons et legs	621	-
Autres	611	573
Gain sur cession de placements en actions	-	223
Gain net sur aliénation d'immobilisations	-	6 823
<b>Total</b>	<b>154 530</b>	<b>170 157</b>

## 15. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CNRC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CNRC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Voir les notes 4 et 8 pour les créances et créditeurs auprès d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral. De plus, au cours de l'exercice, le CNRC a reçu des services, sans frais, d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral. Ces services fournis gratuitement ont été comptabilisés comme suit à l'état des résultats du CNRC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires fournies par le Conseil du Trésor	23 706	25 786
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	441	500
Services juridiques fournis par Justice Canada	360	635
Indemnités d'accidents du travail fournies par Ressources humaines et Développement social Canada	310	360
Services de paye fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	167	174
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	149	157
<b>Total</b>	<b>25 133</b>	<b>27 612</b>

Les services juridiques fournis par Justice Canada totalisent 1 154 030 \$ (1 176 429 \$ en 2007). De ce montant, des services totalisant 360 143 \$ (635 462 \$ en 2007) ont été fournis gratuitement. La valeur des locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada totalise 321 080 \$ (322 318 \$ en 2007). De ce montant, des locaux pour un montant de 149 298 \$ (156 876 \$ en 2007) ont été fournis gratuitement. Les indemnités d'accidents du travail fournies par Ressources humaines et Développement social Canada totalisent 834 813 \$ (690 606 \$ en 2007). De ce montant, des indemnités s'élevant à 309 838 \$ (360 188 \$ en 2007) ont été fournies gratuitement.

## 16. Instruments financiers

Les instruments financiers du CNRC se composent de créances et avances, de placements, de créditeurs et charges à payer ainsi que de revenus reportés. Sauf mention contraire, la direction est d'avis que le CNRC n'est pas exposé à des risques importants en matière d'intérêts, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire dans les présents états financiers, la direction est d'avis que les valeurs comptables des instruments financiers correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

## 17. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.